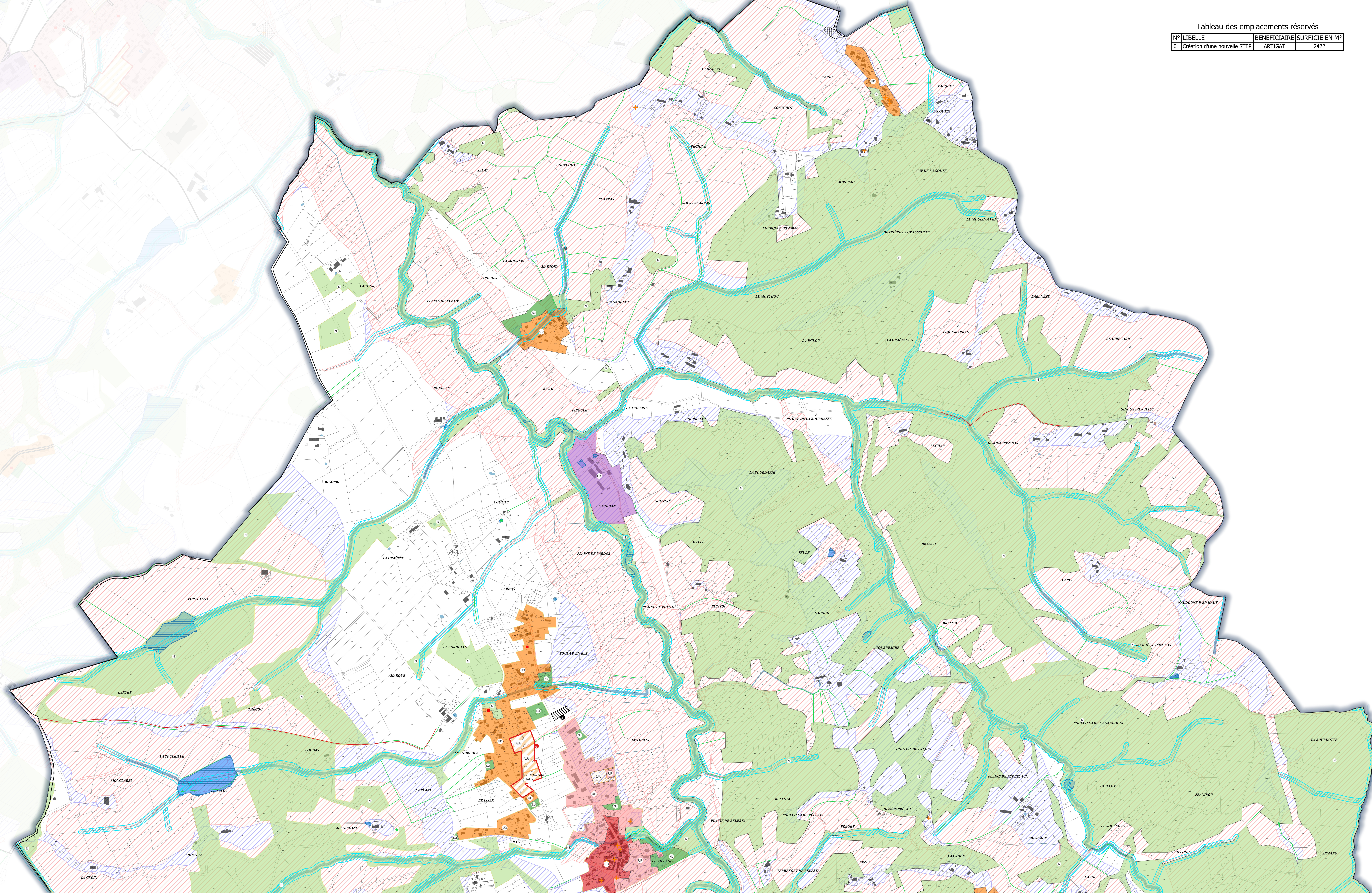
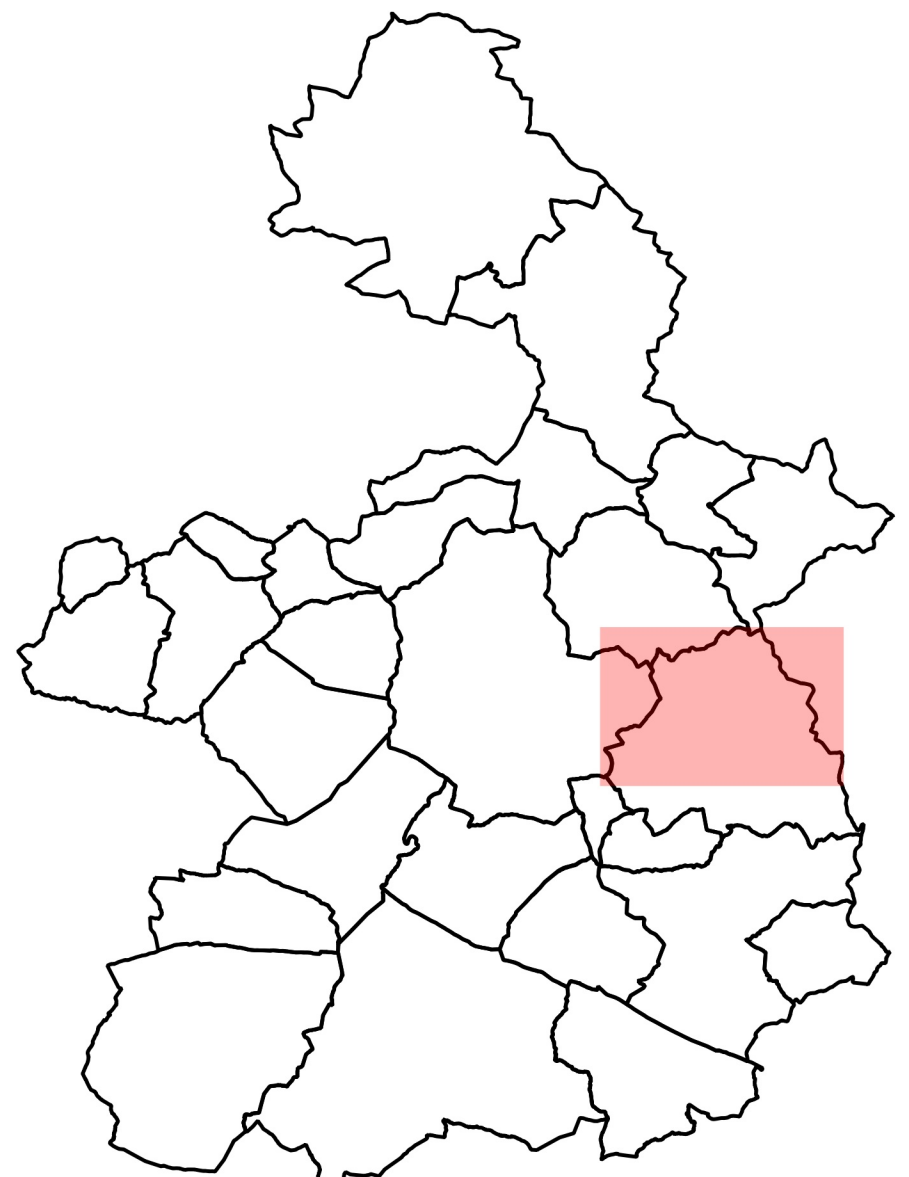


Tableau des emplacements réservés		
N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE
01	Création d'une nouvelle STEP	ARTIGAT
		SURFICIE EN M²
		2422



- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ULa - Site de l'outil de l'acte accueillant des activités de tourisme
 - ULB - Secteur de développement des activités économiques
 - ULC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A HABITER (AH)**
- LAH - Secteur d'habitat à très court terme
 - LAHb - Secteur d'habitat à court terme
 - LAHc - Secteur d'habitat à moyen terme
 - ZAU - Secteur de développement à long terme
 - LAUE - Secteur de développement d'équipements publics
 - LAUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Ann - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - N2 - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Élément pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Point de vue
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Atlas des zones inondables**
- Zone impactée par un risque
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Limites communales protégées
 - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R. 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâtiments
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limites communales
 - Communes

PIEC DU PLU

3.2

P PLAN
L LOCAL
U URBANISME
i INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3.2 Règlement graphique

Commune d'ARTIGAT
Secteur Nord

ARRETE LE 28/02/2024

APPROUVE LE 26/03/2025

Arize-Lèze

Cit'anova

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFICIE EN M²
01	Création d'une nouvelle STEP	ARTIGAT	2422

